

LE DENIER DE L'ÉGLISE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

SES ORIGINES

Créé par l'Église catholique en France après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le « Denier du Clergé » a été institué pour permettre le traitement des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État. L'État ne peut plus subventionner les cultes. Cette collecte auprès des fidèles s'est ensuite appelée « Denier du Culte », terme qui est encore souvent employé, puis est devenue, depuis 1989, le « Denier de l'Église ».

Le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment **d'appartenance ou de fidélité envers l'Église**, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le Denier est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités.

A QUOI SERT LE DENIER ?

Le Denier constitue la part la plus importante des revenus qu'une paroisse reçoit afin qu'elle puisse subvenir à ces besoins. Il importe donc de faire savoir aux donateurs du Denier de l'Église l'utilisation privilégiée de leur don : **traitement, charges sociales, formation, logement et frais pour les prêtres et pour les laïcs en mission.**

LA DIMENSION CHRETIENNE DU DENIER

La lecture attentive des Écritures nous rappelle la légitimité de nos sollicitations. Dans les Actes des Apôtres (Ac 11,27-30) : à Antioche, on annonce une famine à Jérusalem et les chrétiens décident de venir en aide aux frères de Jérusalem et de Judée. Ce sont Barnabé et Saul qui sont chargés de d'acheminer les dons récoltés. Il s'agit déjà d'une solidarité lointaine de la communauté chrétienne.

Saint Paul aux Galates 6-6 : « *Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit* ». Saint Paul toujours, dans la première Lettre aux Corinthiens (1 Co 9,10-14) nous dit : « *si nous avons semé pour vous les biens spirituels, serait-il excessif de récolter des biens matériels ?* ».

Jésus, dans l'Évangile selon Saint Matthieu, nous dit que « l'ouvrier mérite son salaire » (Mt 10, 10). Cette contribution est à la fois conforme au droit canonique et au droit civil. **Le canon 222 § 1** dispose, en effet, que « *les fidèles sont tenus par obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité, à l'honnête subsistance de ses ministres.* »

Quant à la loi du 9 décembre 1905, son article 18 prévoit la création d'associations pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte.

Article paru sur le site de la Conférence des Evêques de France

Paroisse Saint Jean-Baptiste de Belleville

Secrétariat : 15 rue Lassus - 75019 Paris - Tél. : 01 42 08 54 54

Courriel : st.jean-baptiste.belleville@wanadoo.fr Site : <http://lsjbb.fr>

Belleville Dimanche de St-Jean-Baptiste

EDITORIAL

Dimanche 26 février 2017

Huitième dimanche du temps ordinaire

Is 49,14-15. / Ps 62(61),2-3.8-9. / 1 Co 4,1-5. / Mt 6,24-34.

JE NE T'OUBLIERAI PAS !

« Jérusalem disait : " Le Seigneur m'a abandonnée, mon Seigneur m'a oubliée. Une femme peut-elle oublier son nourrisson, ne plus avoir de tendresse pour le fils de ses entrailles ? Même si elle l'oubliait, moi, je ne t'oublierai pas ", - dit le Seigneur. » (Isaïe 49, 14-15).

Ce passage, première lecture de ce dimanche, est très beau. Il nous invite à la confiance en Dieu, qui est encore plus fidèle qu'une mère envers ses enfants. Cela vaut pour le peuple d'Israël, pour l'Église et pour chacun de nous. Rappelons-nous que lorsque saint Paul écrit aux romains, il pose la question : « *Dieu aurait-il rejeté son peuple ?* » Et il répond clairement : « *Non, bien sûr ! J'en suis moi-même une preuve : je suis fils d'Israël, de la descendance d'Abraham, de la tribu de Benjamin* » (Rm 11, 1).

Saint Paul a conscience que des milliers d'autres juifs de son époque ont suivi Jésus comme le Messie attendu de longue date et que cette venue de Jésus est le signe de la fidélité de Dieu envers son peuple et envers le monde entier.

Par la naissance de l'Église commence l'accomplissement de la promesse faite à Abraham en Gn 12, 3 : « *Par ta descendance seront bénies toutes les nations* ». Il est bon de se rappeler comme le disait saint Jean-Paul II qu'en étant chrétiens, nous sommes le fruit de cette promesse faite à Abraham. Et c'est là aussi un signe de la fidélité de Dieu à son peuple et à l'Église.

En rendant grâce pour la fidélité de Dieu dans l'histoire, nous comprenons mieux la parole de l'Évangile : « *Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît. Ne vous faites pas de souci pour demain.* » (Mt 6)

Père Michel BERNARD

INFORMATIONS

DISTRIBUTION DE LIVRETS DE PRIERE POUR LE CARÊME
AUX MESSES DES CENDRES ET DES DIMANCHES 5 ET 12 MARS (offrande libre).
CES LIVRETS FINANCERONT LES ACTIVITES DES JEUNES DE L'AUMONERIE.

CHEMIN DE CROIX

TOUS LES VENDREDIS DE CARÊME À 12H DANS L'EGLISE

11 ET 12 MARS 2017 FORUM WAHOU !

L'amour humain dans le plan divin :

Enseignements, ateliers et témoignages pour tous les adultes.

Inscription : tracts au fond de l'église.

La première messe du dimanche 12 mars aura lieu à 9h15

NOTEZ DÉJÀ : LA RETRAITE PAROISSIALE

Du 20 au 24 mars de 19h à 21h45

THEME PROPOSÉ : « Venez, montons à la montagne du Seigneur » Is 2,3
(Messe, repas tiré du sac, enseignement, prière)

PELERINAGE A FATIMA ET LISBONNE

DU 4 AU 8 OCTOBRE 2017

LES INSCRIPTIONS SONT CLOSES.

N'oubliez pas de PRENDRE LE PROGRAMME DE CAREME
ou de le consulter sur le site internet paroissial sjbb.fr

LES ENVELOPPES DU DENIER DE L'EGLISE
resteront disponibles dans les présentoirs jusqu'au 12 mars



PRIONS POUR NOS DÉFUNTS

Mme GUCHET Vera ; Mme LEROUX Raymonde ; M. MAUDUIT Max

AGENDA

Dimanche 26 février ~ Appel pour le Denier de l'Eglise

10h Initiation chrétienne (préparation des jeunes aux sacrements)

15h30 Rencontre du groupe Amitié Salésienne

19h50 Groupe 18-25 – **Salle du Jardin**, 13 rue Lassus

Mardi 28 février

19h30 PARTAGE DE CREPES POUR FETER LE MARDI GRAS.

Chacun apporte crêpes, confitures... La paroisse offre les boissons - 8 Palestine

Mercredi 1er mars ~ JOUR DES CENDRES (Jeûne et abstinence)

8h30 Prière du matin (Laudes)

9h et 19h Messe des Cendres

17h-18h30 Confessions

20h 1^{re} réunion « **AU CŒUR DE LA PAROLE DE DIEU** ».

Lecture des textes des dimanches de carême avec le père Louis

20h15 Lecture du message de carême du pape François

20h30 Partage du bol de riz. Offert par la paroisse. **8 rue de Palestine.**

Merci de vous inscrire avec les tracts situés au fond de l'église.

Jeudi 2 mars 17h Réunion du groupe Relais-Amitié – **Salle du Jardin**

Vendredi 3 mars 12h Chemin de croix dans l'église

Dimanche 5 mars 1^{er} dimanche de carême

10h Initiation chrétienne (préparation des jeunes aux sacrements)

11h Messe avec **bénédictio**n des personnes âgées de notre paroisse

Mardi 7 mars

20h Rencontre « **AU CŒUR DE LA PAROLE DE DIEU** ».

Lecture des textes des dimanches de carême avec le père Louis

20h15 Groupe de louange et d'intercession – **Eglise**

Mercredi 8 mars

20h30 Rencontre des responsables de groupes paroissiaux sur la
VISION PASTORALE – **8 rue de Palestine**

Vendredi 10 mars 12h Chemin de croix dans l'église

20h15 Conseil pastoral paroissial – **Salle du jardin**

Samedi 11 et dimanche 12 mars, quête pour les prêtres âgés

Dimanche 12 mars Après la messe : déjeuner des Servants d'Autel
(chacun apporte quelque chose à partager)

Mercredi 15 mars 20h Rencontre « **AU CŒUR DE LA PAROLE DE DIEU** ».

Lecture des textes des dimanches de carême avec le père Louis

Vendredi 17 mars 12h Chemin de croix dans l'église

14h30 Rencontre du groupe M.C.R. – **8 rue de Palestine**

Dimanche 19 mars 3^{eme} dimanche de carême

10h Initiation chrétienne (préparation des jeunes aux sacrements)

11h Messe avec une étape de scrutins pour les catéchumènes adultes
et jeunes qui recevront le baptême.

13h Déjeuner MAGNIFICAT (chacun apporte quelque chose à partager)